REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 29/03/2024 Recu en préfecture le 29/03/2024	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	02	S LO
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 030	
COMMUNE DE LECTOURE	·	ID: 032-213202088-20240325-2024MARS25_079-DE	
	Nomenclature « acte	es » 7.5.5	aux associations

DEPARTEMENT DU GERS REPUBLIQUE FRANCAISE

19

ARRONDISSEMENT de CONDOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique ordinaire du 25 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES. Jean-Yves DELACOSTE. Mme Laurianne DUCASSÉ. MM. Marc DUGROS. GALOIX. André GOBBATO. Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MATTIUSSI. MARROCQ. MM. Éric Julien PELLICER. Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Ont donné procuration :

N'ont pas pris part au vote : Éric MATTIUSSI Sylvie COUDERC

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Proposition d'attribution de subventions aux Associations Sportives au titre de 2024

RAPPORTEUR: Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Les demandes de subventions que les associations sportives ont déposées sur la base d'un dossier type adressé par la Commune à chacune d'entre elles, sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



Après en avoir délibéré,

<u>le Conseil Municipal</u> à l'unanimité, décide d'attribuer à chaque association concernée, la subvention dont le montant figure sur le tableau ci-annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance, Ghislain de FLAUJAC Le Maire, Kavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2.9 MAS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 2.9 MARS 2024